

Ville de Montréal

Concept d'aménagement préliminaire du domaine public du Secteur CHUM / CRCHUM

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU 2012 - 06 - 08





ANALYSE DES DONNÉES DISPONIBLES
LES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT
LES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT
LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU
ESTIMATION DES COÛTS

Nous tenons à remercier François Gagné et ses collègues et tous leur collaborateurs et collaboratrices des services municipaux qui ont contribué activement à notre réflexion sur l'aménagement du domaine public du secteur CHUM / CRCHUM.

Merci aux architectes paysagistes de NIP PAYSAGE, aux architectes de Canon Design / DCYSA et aux administrateurs du vaste défi du CHUM / CRCHUM qui nous ont sensibilisés à la personnalité des paysages en devenir du Centre Hospitalier et du Centre de Recherche et de leur future contribution dans la ville.

Notre rôle aura été celui de révéler les présences qu'ils avaient à cœur et d'y associer notre passion et d'y intégrer notre contribution.

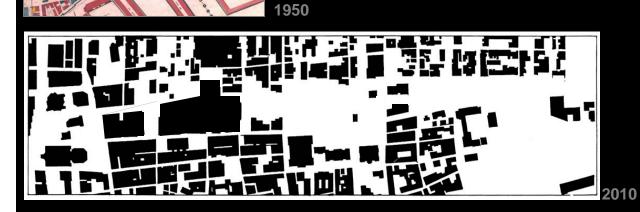


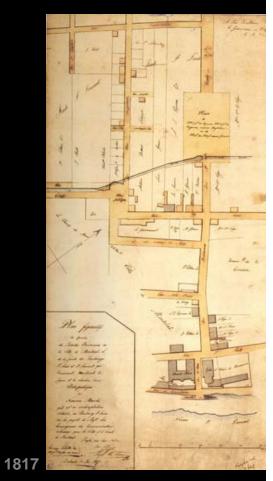
SOURCES CARTOGRAPHIQUES



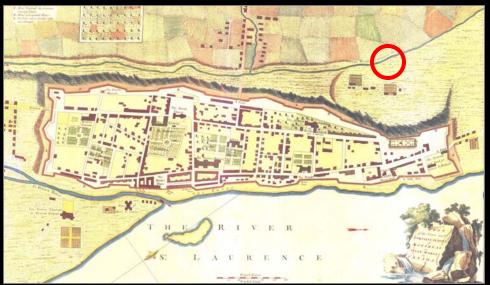








SOURCES CARTOGRAPHIQUES









DOCUMENTS SOURCES

Le Plan d'urbanisme (PU)

Projet de réaménagement du square Viger et de l'îlot Chénier – Groupe Cardinal Hardy, 2004

Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie – DAA, 2004

Le Programme particulier d'urbanisme du Quartier de la santé (étude) – ggbb, 2006

Les esquisses d'aménagement de la Place du Métro Champ-de-Mars - Ville de Montréal, atelier d'aménagement, 2008

Un programme pour la requalification du secteur Viger, Viger – DMC International inc., 2008

Intégration urbaine et architecturale dans l'axe de la rue Saint-Denis. Recommandations d'intervenants du milieu, 2010

L'étude de faisabilité du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie - Rapport d'étape, SMi,Roche, CHA, 2011

Caractérisation identitaire – Square Viger, Lafontaine & Soucy architectes, 2011

Enjeux – Objectifs liés au domaine public, Direction du développement économique et urbain, Division de l'urbanisme 2011 Enjeux liés à l'aménagement du square Chénier et la connaissance actuelle des enjeux d'aménagement du square Viger – Direction des Grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal, réunion du 21 octobre 2011

Concepts d'aménagement du paysage du CHUM et du CRCHUM - Nip Paysage, 2011

Concepts architecturaux du CHUM et du CRCHUM - Canon Design / DCYSA, Réalisation en cours

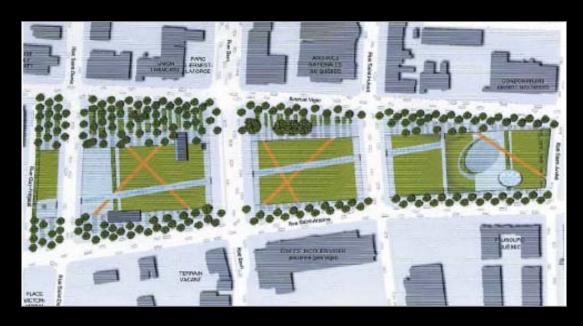
....

ÉTUDES









Ville de Montréal, Réaménagement du Square Viger, Groupe Cardinal Hardy, 2004

Ville de Montréal, Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, Étude de préfaisabilité, DAA, 2004

PROJETS







Ville de Montréal, La place du métro Champ-de-Mars (place Marcelle-Ferror Atelier d'aménagement et de design urbain, 2008





CHUM / CRCHUM, Aménagement paysagé, NIP Paysages, 2011

MTQ – Ville de Montréal, Recouvrement de l'autoroute Ville-Marie SM*i* – ROCHE - CHA, 2011

STANDARDS D'AMÉNAGEMENTS DU DOMAINE PUBLIC







Standards Vieux - Montréal

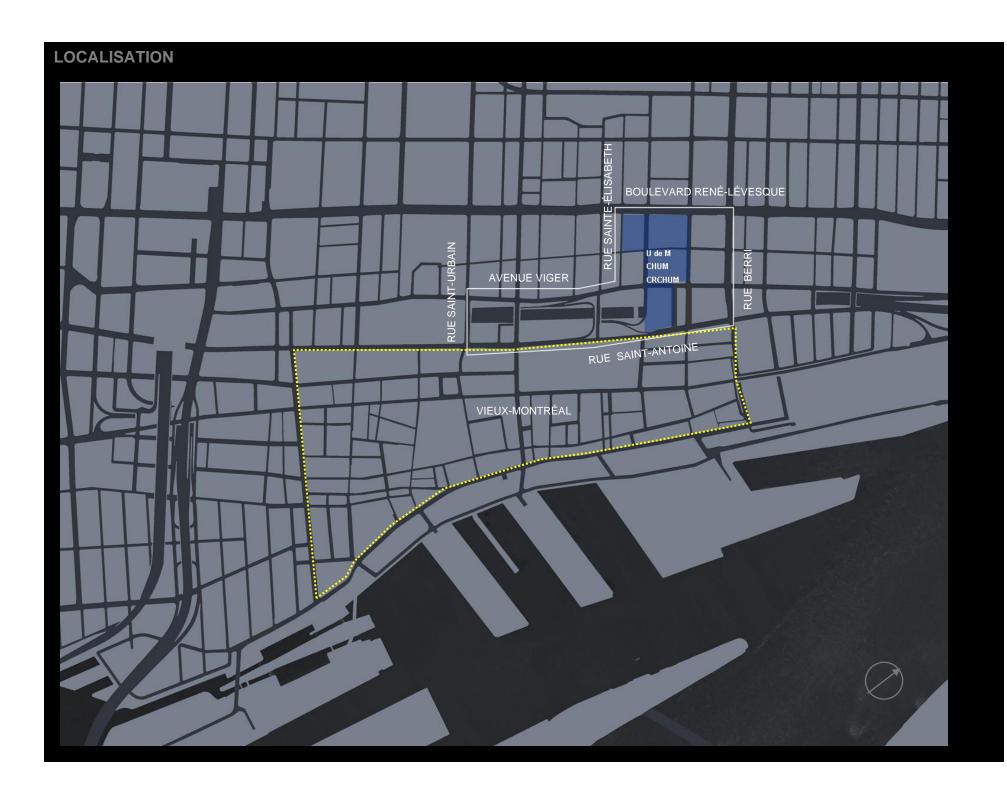


Standards Quartier International de Montréal (QIM)

Standards Ville

ÉTAPE 2 LES CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

L'ensemble des critères d'aménagement, qui permettent de recréer un milieu de vie attrayant, convivial, confortable et sécuritaire et structurent la requalification civique et piétonnière du domaine public, intègrent et hiérarchisent la fonction des transports, des déplacements et de l'accessibilité qui doit composer avec et s'adapter à la renaissance du quartier.

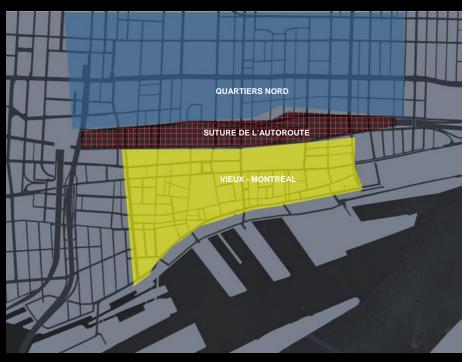






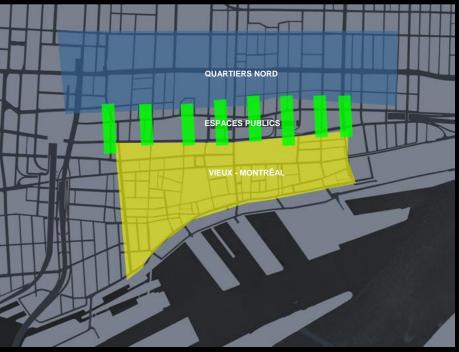
- 1. Réhabilitation des quartiers centraux
- 2. Mise en valeur des composantes patrimoniales
- 3. Consolidation et développement du milieu bâti
- 4. Aménagement du domaine public:
 - -Verdissement Chaussées et trottoirs Mobilier urbain
 - -Accessibilité universelle Sécurité des usagers
 - -Transport actif Transport collectif

OBJECTIF DE SECTEUR 1



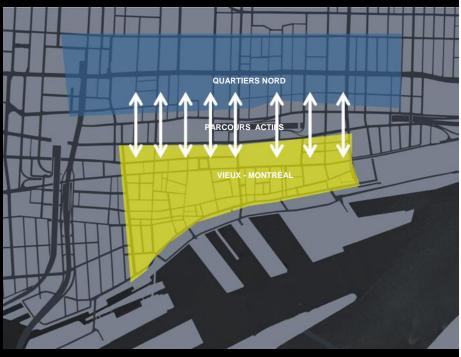
Suture de la cicatrice entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord par le recouvrement de l'autoroute Ville Marie

OBJECTIF DE SECTEUR 2



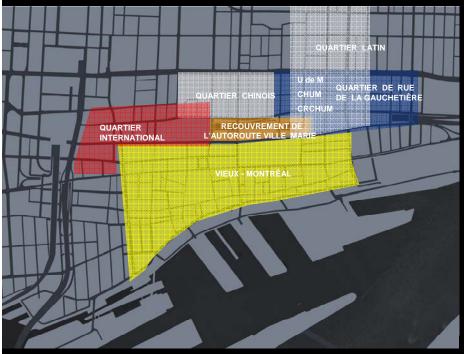
Consolidation et création d'espaces publics reliant le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

OBJECTIF DE SECTEUR 3



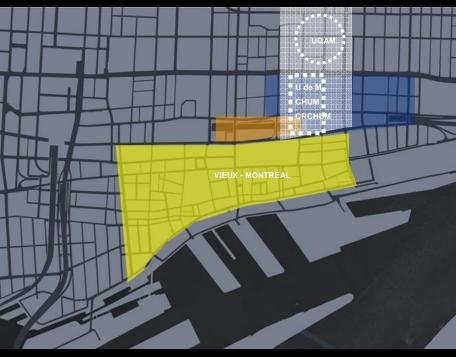
Consolidation et création de parcours actifs reliant le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

OBJECTIF DE SECTEUR 4



Consolidation des entités urbaines et paysagères anciennes, actuelles et à venir.

OBJECTIF DE SECTEUR 5



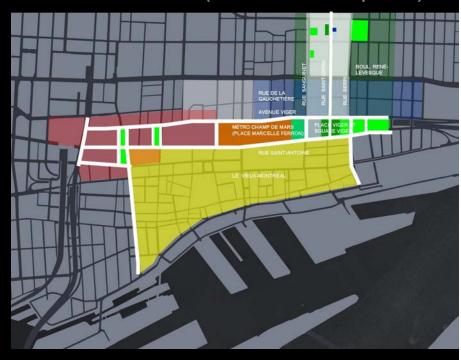
Contribution du campus U de M / CHUM / CRCHUM à son quartier d'accueil, le Quartier Latin et au secteur d'étude.

ENTITÉS STRUCTURANTES

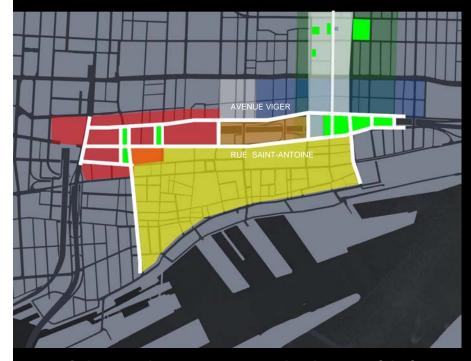
ENTITÉS URBAINES (les quartiers)



ENTITÉS PAYSAGÈRES (les rues et les lieux publics)



ORIENTATION 1

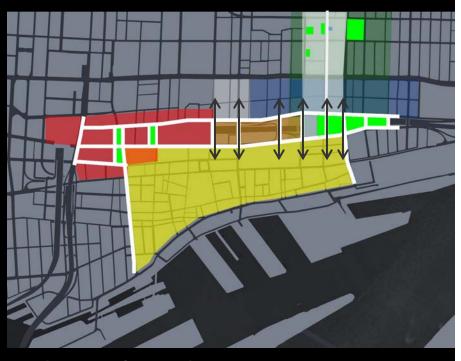


La rue Saint-Antoine, rue de consolidation du périmètre du Vieux-Montréal.

L'avenue Viger, voie d'entrée de ville depuis l'est vers l'ouest.

La rue Saint-Antoine, l'avenue Viger et l'espace recouvrant l'autoroute Ville-Marie, seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord.

ORIENTATION 2



Les liens nord / sud, points de suture entre le Vieux-Montréal et la ville.

ORIENTATION 3



La place Viger originale (1817) : rotule nord-sud / est-ouest.

La rue Saint- Denis : lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice des campus de l'UdeM et l'UQAM et rue d'ambiance.

ORIENTATION 4

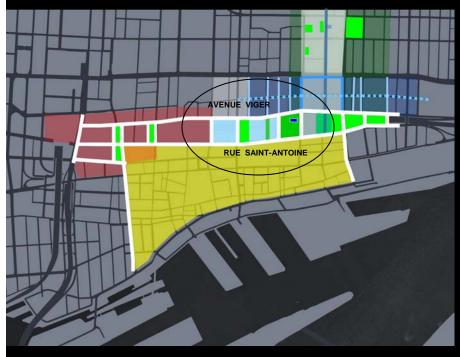


La place du métro Champ de Mars (place Marcelle-Ferron) et la rue Sanguinet, axe structurant nord-sud du quartier et de son lien avec le Vieux Montréal.

La rue De La Gauchetière, rue identitaire de quartier, unificatrice est / ouest des quartiers avoisinants.

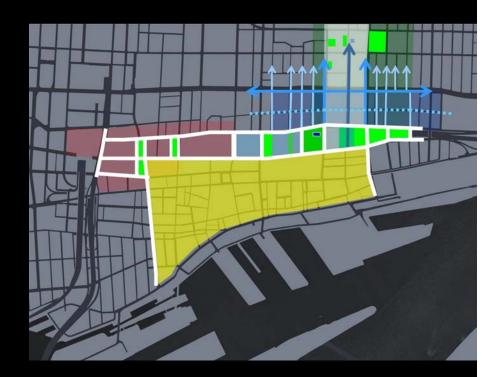
Les rues locales, un commun dénominateur de la qualité de vie du quartier de la rue De La Gauchetière.

ORIENTATION 5



Le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord, nécessaire suture entre la rue Saint-Antoine et l'avenue Viger.

La place du métro Champ-de-Mars (place Marcelle - Ferron), partie intégrante du lien ville / Vieux-Montréal et composante rythmique des liens nord-sud avec le Vieux-Montréal.



CRITÈRES MORPHOLOGIQUES ET TYPOLOGIQUES



Consolider la définition du périmètre du Vieux – Montréal en terme d'aménagement du domaine public de la rue Saint-Antoine

Aménager la rue Saint-Antoine, l'avenue Viger ainsi que le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie comme seuil entre le Vieux-Montréal et les quartiers au nord

Aménager l'avenue Viger comme voie d'entrée de ville

Aménager la place Viger originale (1817) comme rotule historique nord-sud / est-ouest et la rue Saint-Denis comme lien historique avec le Vieux-Montréal, rue unificatrice du Quartier Latin et rue d'ambiance

Aménager la place du métro Champ de Mars (place Marcelle Ferron) comme accès privilégié au Vieux-Montréal et la rue Sanguinet comme rue identitaire de quartier, axe structurant nord-sud des quartiers avoisinants avec le Vieux-Montréal

Aménager les liens nord-sud comme composantes du passage reconstitué au-dessus de l'autoroute Ville-Marie entre le Vieux-Montréal et les guartiers au nord

Aménager la rue De La Gauchetière comme rue identitaire de quartier, unificatrice est-ouest des quartiers avoisinants et aménager la rue Sainte-Élisabeth, comme rue locale

Intégrer le Square Viger dans une relecture historique du Quartier Latin (étude complémentaire requise)

Aménager le boulevard René-Lévesque comme voie d'entrée principale du Centre Ville (étude complémentaire requise)

Aménager la rue Berri comme une rue majeure du Quartier Latin et voie d'accès des quartiers plus au nord (étude complémentaire requise)

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAUX



Des moyens d'apaisement de la circulation

Des trottoirs de largeur uniforme et suffisante

Des trottoirs aux surfaces durables et confortables

Une signalisation adéquate des passages piétonniers privilégiant ses usagers

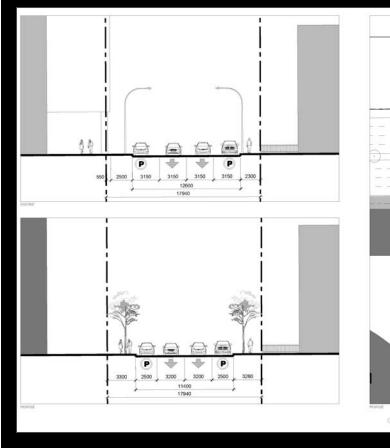
Une occupation rationnelle du domaine public par le mobilier et les équipements publics

Un mobilier urbain durable et approprié

Une plantation d'arbres et de végétaux de qualité et durable

L'intégration d'œuvres d'art.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE







- 1. État des lieux
- 2. Principes d'intervention
- 3. Critères d'aménagement
- Géométrie de la chaussée
- Géométrie des trottoirs
- Matériaux
- Mobilier urbain
- Plantation
- Éclairage



GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE A

Les places publiques sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal.

Les trottoirs sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal. La chaussée des rues est traitée de façon standard.



GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE B

Les places publiques sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués à la place Riopelle et au Square Victoria dans le Quartier International de Montréal. La chaussée des rues Saint-Denis, Sanguinet, Hôtel de Ville et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

La chaussée des autres rues est traitée de façon standard. Les trottoirs sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal. La promenade de la rue de La Gauchetière est traitée en « rue habitée » à chaussée partagée.



GÉOMÉTRIE DU SECTEUR - VARIANTE C

Les places publiques sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux de la place Riopelle et du Square Victoria dans le Quartier International de Montréal. La chaussée des rues Sanguinet, Hôtel de Ville et la rue Guy-Frégault recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée, intégrée aux places Viger et Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron. La chaussée des rues recouvrant l'autoroute Ville-Marie est traitée à la manière des rues intégrées à la place du Métro Champ de Mars / Marcelle-Ferron.

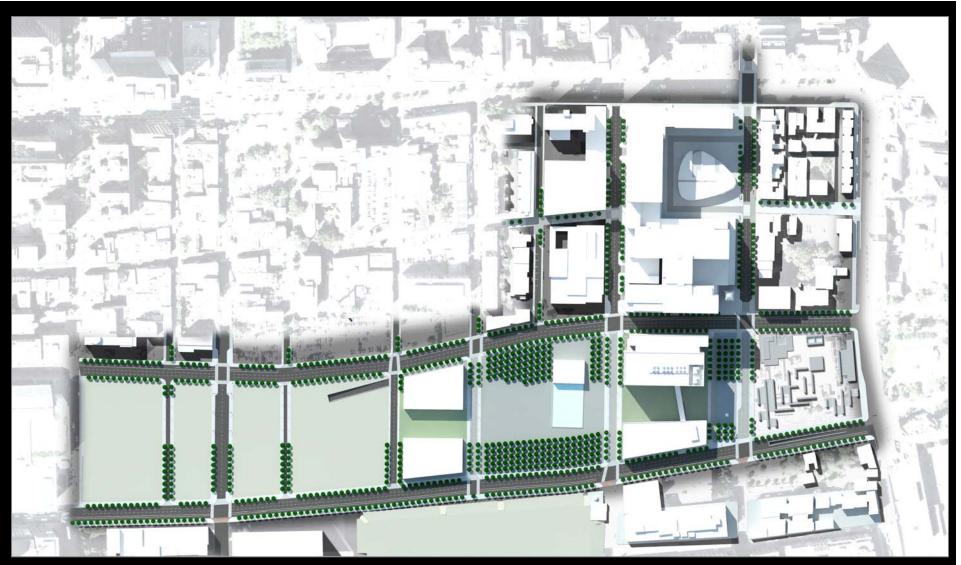
La chaussée des autres rues est traitée de façon standard.

Les trottoirs sont traitées suivant des critères de qualité similaires à ceux appliqués aux trottoirs du Quartier International de Montréal.

La promenade de la rue de La Gauchetière et l'ensemble des rues locales sont traitées en « rue habitée » à chaussée partagée.







CONCEPT D'AMÉNAGEMENT RETENU (VARIANTE B)



VUE D'ENSEMBLE



RUE SAINT-DENIS / AVENUE VIGER / PLACE VIGER



RUE SAINT-DENIS / RUE DE LA GAUCHETIÈRE



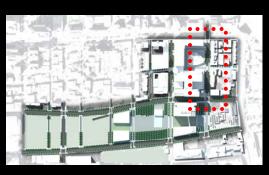
RUE SANGUINET / AVENUE VIGER



RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE DE LA GAUCHETIÈRE

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES manner and annual annua Commence of the second second









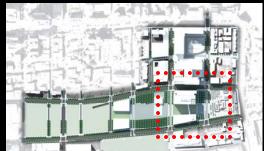


RUE SAINT-DENIS







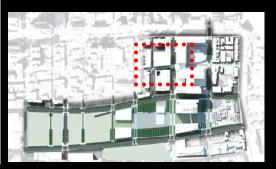


PLACE DU MÉTRO CHAMP DE MARS (PLACE MARCELLE-FERRON) / PLACE VIGER









RUE DE LA GAUCHETIÈRE / RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE SANGUINET

PLANS ET COUPES DÉTAILLÉS

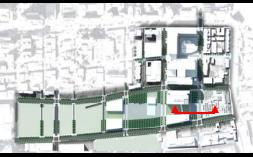






RUE SAINT-DENIS



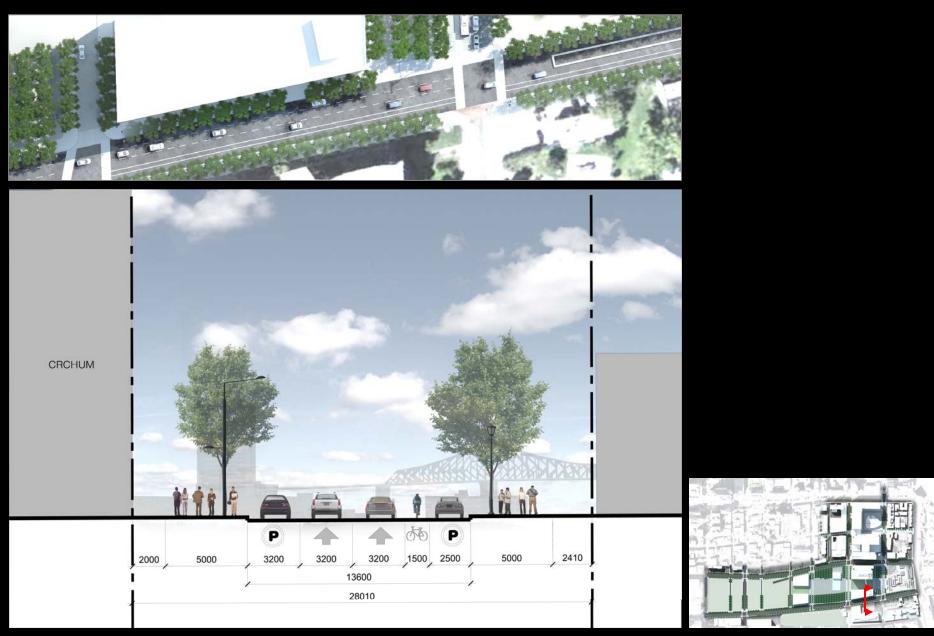




RUE FRÉGAULT / PLACE VIGER / RUE SAINT-DENIS / SQUARE VIGER



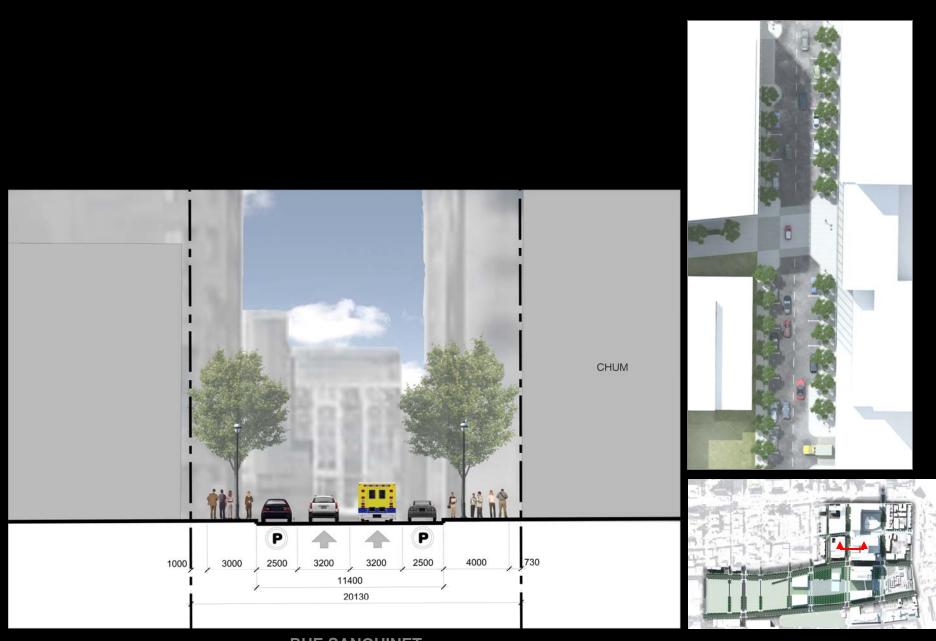
AVENUE VIGER



RUE SAINT-ANTOINE



PLACE DU MÉTRO CHAMP DE MARS (PLACE MARCELLE-FERRON) / RUE SANGUINET

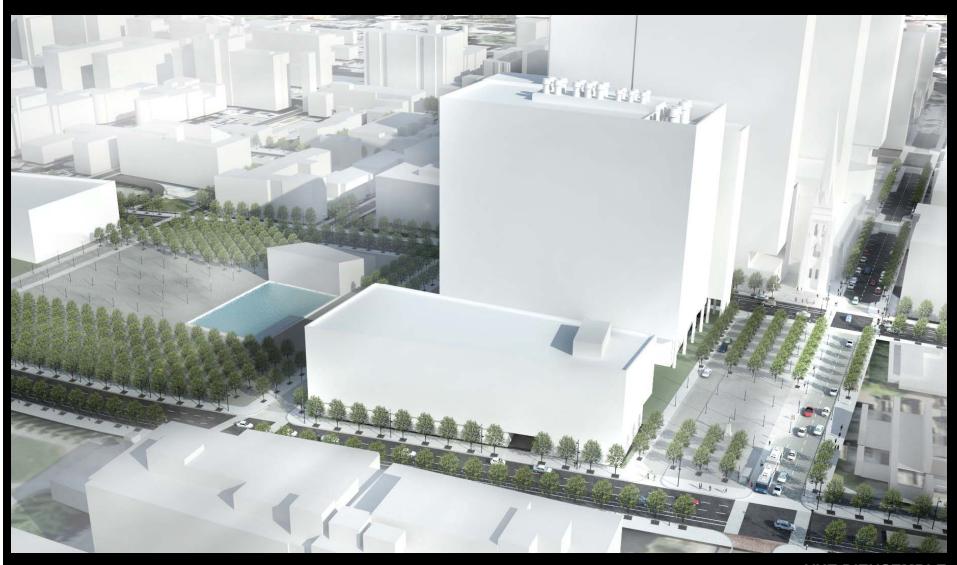


RUE SANGUINET





RUE SAINTE-ÉLISABETH



VUE D'ENSEMBLE



RUE SAINT-DENIS / AVENUE VIGER / PLACE VIGER



RUE SAINT-DENIS / RUE DE LA GAUCHETIÈRE



RUE SANGUINET / AVENUE VIGER



RUE SAINTE-ÉLISABETH / RUE DE LA GAUCHETIÈRE



ESTIMATION DES COÛTS



ENTITÉS

1 RUE SAINT-DENIS	1,276,680
2 PLACE VIGER	2,336,520 \$
3 RUE SANGUINET	1,244,880 \$
4 PLACE MÉTRO CM	8,544,780
5 RUE STE-ÉLISABETH	273,240
6 RUE DE LA GAUCHETIÈRE	956,976 \$
7 AVENUE VIGER	3,561,400 \$
8 RUE ST-ANTOINE	7,561,050 \$
9 RUES RECOUVRANT L'AUTOROUTE V-M	1,764,850 \$

TOTAL 27,520,376 \$



L'expression et la mise en valeur, par un aménagement adéquat, de chacune des entités paysagères constitue l'assise de la requalification des entités urbaines et du rétablissement des liens entre eux et avec le Vieux-Montréal.

